

Séminaire 2018-2019

<https://sihe.hypotheses.org/>

Histoire et économie

**Jeudi
13
décembre
2018**

**de
17h à
19h**

Salle Élise Rivet
MSH-LSE
14 avenue Berthelot
Lyon 7e

Dans le cadre
du séminaire interdisciplinaire
« Histoire économique » assuré par
les laboratoires CIHAM, HiSoMA, IAO,
LARHRA, TRIANGLE.
Avec le soutien de l'EHESS
et de la MSH-LSE.

2e séance

L'essor de la vénalité des offices : 1467-1604 ; l'avènement d'une nouvelle catégorie d'actif financier

The rise of offices venality in France: 1467 - 1604: the advent of a new class of financial asset

Bruno Tinel

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Un travail de recherche effectué avec Nicolas Pinsard, Université Paris Nord

Cette présentation porte sur l'émergence des offices comme valeur d'échange en France au XVIe siècle.

Les offices ne sont pas devenus un objet financier en un jour : 137 ans séparent en effet l'édit de 1467, qui confère la propriété à vie sur les offices et ouvre la voie à la vénalité, et celui de « la Paulette » en 1604 qui marque l'avènement du marché des offices comme véritable marché financier. Il s'agit alors de clarifier et de caractériser ce processus par lequel les offices sont devenus un type particulier d'actif financier.

Les offices constituent initialement, et durant plusieurs siècles, une délégation d'un fragment de l'autorité Royale. A la fin du XVe siècle, le roi renonce à la possibilité de révoquer les officiers, ce qui ouvre la voie à une valorisation monétaire des offices dans le cadre du processus de résignation et de transmission. Les offices sont progressivement échangés contre de l'argent sur un marché décentralisé qui échappe au pouvoir royal.

La création des Parties Casuelles en 1522 revient à centraliser le marché primaire et permet à l'administration royale de se réappropriier les bénéfices de l'émission et de procéder à des expérimentations fiscales plus ou moins efficaces avec la taxe de résignation et le tiers denier. En 1604, «La Paulette» apparaît comme une nouvelle innovation fiscale dont l'un des effets est de transformer le marché des offices en un véritable marché financier.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France